

Délibération DEL-B-2024-086

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 OCTOBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, à 16h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER

Pouvoirs (2) : Dany GRELLIER pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jean-Yves BILHEU, Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 09-10-2024

Secrétaire de séance : Yves CHOUTEAU

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs - Modification année 2024 n°6 : créations et suppressions de postes (Avancements de grade 2024)

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique relatif aux créations d'emplois ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;
Vu la délibération du conseil communautaire DEL-CC-2021-191 du 09/11/2021 relative au régime de délégation au bureau ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 10 Septembre 2024 ;
Considérant l'intérêt pour l'administration à faire évoluer ses emplois et à adapter ses missions pour une meilleure organisation de ses services ;
Considérant la procédure d'avancements de grades 2024 ;
Considérant l'intérêt de procéder au nettoyage de postes non pourvus lié à la procédure d'avancement de grade, afin de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grades établie pour la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de créer les nouveaux postes et de supprimer les postes laissés vacants.

Ainsi, en 2024, cela concerne 13 agents de la collectivité : 8 Femmes / 5 Hommes.

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Emplois budgétaires

Nouveau poste A CREER				Poste vacant A SUPPRIMER		Date d'Effet
Cat.	N° CIRIL	Grade	Temps de travail du poste (Durée hebdo. de service)	Grade	Temps de travail du poste (Durée hebdo. de service)	
Budget CA2B						
Filière administrative						
C	26410	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	Adjoint administratif	35h	01/11/2024
C	24942	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	24h07	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	24h07	01/11/2024
A	25142	Attaché principal	35h	Attaché	35h	01/11/2024
Filière Culturelle						
C	24133	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	35h	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	35h	01/11/2024
C	24860	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	35h	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	35h	01/11/2024
C	24896	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	35h	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	35h	01/11/2024
A	24862	Bibliothécaire principal territorial	35h	Bibliothécaire territorial	35h	01/11/2024
Filière Médico-sociale						
C	24343	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	31h30	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	31h30	01/11/2024

Budget Collecte et Traitement des déchets

Filière technique

C	24492	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	01/11/2024
---	-------	--	-----	--	-----	------------

Budget Assainissement

Filière technique

A	24535	Ingénieur Hors Classe	35h	Ingénieur	35h	01/11/2024
C	24494	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	01/11/2024
C	24578	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	01/11/2024
C	25068	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	Adjoint technique	35h	01/11/2024

Le bureau communautaire est invité à :

- **créer les postes (13) tels que présentés ;**
- **supprimer les postes correspondants (13) tels que présentés ;**
- **modifier en conséquence le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;**
- **prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de leur date effet respective ;**
- **imputer les dépenses sur les budgets concernés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 23 OCT. 2024

Notifié ou publié le 23 OCT. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

